TRAITEMENT DE L’AIR : SOLUTIONS, INTÉRÊT, APPAREILS ET COÛTS EN IMMEUBLE

lun 19/11/2018 - 09:00

Source Baticopro.com

Contrairement à la ventilation d’un bâtiment qui consiste à renouveler l’air intérieur des logements, le traitement de l’air est une opération nécessaire pour nettoyer l’air présent dans l’immeuble, parties communes et privatives confondues. La qualité de l’air est un atout primordial pour assurer une hygiène de vie confortable et pour participer au bien-être des résidents.

A quoi sert le traitement de l’air dans un immeuble ?

L’air intérieur doit parfois subir des traitements afin de ne pas avoir des effets néfastes sur la santé. Dans les parties communes et les parties privatives de la copropriété, l’air n’est pas complètement sain.

Si une VMC simple flux, une VMC double flux ou encore une grille d’aération de fenêtre, sont des éléments qui permettent de renouveler l’air à l’intérieur d’un logement, cela ne suffit pas à garantir la qualité de l’air intérieur. L’air vicié intérieur est en effet remplacé par l’air extérieur souvent :

- chargé par des polluants atmosphériques :

○ de gaz d'échappement provenant de la circulation ;

- de particules fines ;
- de composés organiques volatils (COV) ;
- des odeurs désagréables ;
- de fumées provenant des conduits de cheminées des habitations environnantes, etc.

- amenant un excès d’humidité au sein du logement.

Le traitement de l’air dans un immeuble peut coûter **jusqu’à 6 000 € pour un logement**.

Lire la suite sur Baticopro